

**MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## **DOSSIER PÉDAGOGIQUE**

**UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

### **INFOGRAPHIE – CONCEPTION ET RÉALISATION SONORE**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**DOMAINE : SCIENCES DE L'INGÉNIEUR ET TECHNOLOGIE**

<p><b>CODE : 75 67 12 U31 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710</b> <b>DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,  
sur avis conforme du Conseil général**

# INFOGRAPHIE – CONCEPTION ET REALISATION SONORE

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
  - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
  - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ d'appréhender un environnement sonore tant du point de vue de la prise de son que de la restitution des sons ;
- ◆ d'utiliser des techniques pour récupérer, importer, transformer et mélanger des sons en tenant compte de critères esthétiques, culturels et techniques ;
- ◆ d'utiliser d'une manière appropriée le matériel informatique mis à sa disposition ;
- ◆ de justifier la nécessité de soumettre à des procédures de contrôle simultanées les différentes opérations à mettre en œuvre (développer son sens de l'anticipation et son intelligence pratique).

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

*En se servant de techniques traditionnelles d'animation et à partir d'un sujet donné, les critères de qualité professionnelle ayant été prédéfinis et en tenant compte des lois fondamentales de la physique du mouvement :*

- ◆ rédiger le synopsis de la narration ;
- ◆ créer le story-board de base ;
- ◆ réaliser l'animation ;
- ◆ justifier les stratégies et méthodes utilisées dans un processus d'auto-évaluation.

## 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Infographie-Animation artistique », code : 61 12 05 U31 D1 dispensée dans l'enseignement supérieur de type court.

## 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, les critères de qualité étant prédéfinis, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition, en respectant les principes de base de l'acoustique et en respectant les procédures de contrôle de l'outil informatique et de sauvegarde :

- ◆ de sélectionner des sons et de les importer dans un logiciel de traitement ;
- ◆ de modifier des sons afin de leur donner une qualité professionnelle ;
- ◆ d'intégrer des effets spéciaux afin de créer une atmosphère sonore
- ◆ de finaliser un montage son sur un support adapté.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le sens esthétique développé,
- ◆ le niveau du sens critique,
- ◆ des potentialités créatrices de l'étudiant,
- ◆ la pertinence des choix effectués.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

### en mathématique appliquée à l'acoustique

dans le respect des lois de la physique :

- ◆ de décrire le son comme une onde et de citer les caractéristiques qui s'y rapportent telles que longueur d'onde, fréquence, périodes, déphasage, puissance, gain ;
- ◆ de représenter un son par ses diagrammes temporels et fréquentiels ;
- ◆ d'appréhender, à partir des séries de Fourier, la décomposition d'une onde sonore en sa fondamentale et ses différentes harmoniques ;
- ◆ d'expliciter les grands principes des modulations analogiques et numériques ;

### en acoustique appliquée

- ◆ de décrire les différents appareillages appropriés à la lecture, l'enregistrement et la modification des sons analogiques tels que notamment :
  - ◆ magnétophone à bande multiple,
  - ◆ chambre d'échos,
  - ◆ unités de réverbération,
  - ◆ processeur de distorsion,
  - ◆ filtre multi bandes,
  - ◆ harmoniseur,
  - ◆ vocodeur ;

- ◆ de définir les notions de distorsion harmonique, de compression, de bruit parasite, de filtrage, d'égalisation sonore et de multipiste ;
- ◆ d'appréhender les différents paramètres qui peuvent influencer l'environnement sonore et les méthodes qui permettront de les modifier ;

#### en acoustique appliquée : laboratoire

*les critères de qualité étant prédéfinis, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition :*

- ◆ de mettre en œuvre les procédures de contrôle et de sauvegarde ;
- ◆ de contrôler l'outil informatique ;
- ◆ d'importer des sons dans un logiciel informatique de traitement ;
- ◆ d'effectuer les différentes corrections nécessaires afin d'atteindre une qualité professionnelle ;
- ◆ d'intégrer des effets spéciaux ;
- ◆ de mélanger plusieurs sons, de les synchroniser ;
- ◆ De finaliser un montage sur un support adapté.

### 6.5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Mise en forme : Puces et numéros

### 7.6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours d'« Acoustique appliquée : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.

Mise en forme : Puces et numéros

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Mathématique appliquée à l'acoustique	CT	B	16
Acoustique appliquée	CT	B	24
Acoustique appliquée : laboratoire	CT	S	48
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	22
Total des périodes			110